

ENGAGEMENTS DU MAÎTRE DE STAGE

Je soussigné(e), Expert-comptable, maître de stage de

M. / Mme.....

agréé par le Conseil régional de l'Ordre des Experts-comptables de

après avoir pris connaissance du règlement du stage accepte les obligations qui en découlent, à savoir :

- assumer le suivi pédagogique du stagiaire, lui donner toutes facilités pour suivre les actions de formation obligatoires* dont les formations en e-learning, et se présenter aux examens du DSCG, le cas échéant, et/ou du Diplôme d'expertise comptable ;
- m'engager à participer aux réunions des maîtres de stage organisées par le Conseil régional de l'Ordre ;
- prendre en charge le coût des sessions de formation réglementaires de mon stagiaire prévues par le règlement du stage en vigueur ;
- le soutenir par mes conseils, le guider dans ses travaux ;
- lui donner, dans l'ensemble des disciplines professionnelles, la formation qui doit le rendre apte à exercer la profession et à devenir chef d'entreprise ;
- lui faire faire, le cas échéant, les travaux spécifiques de commissariat aux comptes que nécessite le règlement du stage, ou par l'intermédiaire d'un 2^e maître de stage ;
- le sensibiliser à nos règles éthiques et déontologiques et l'instruire des normes que régissent nos missions ;
- informer le Conseil régional de toutes modifications intervenant dans le déroulement du stage ;
- viser et commenter les rapports semestriels et les fiches annuelles des travaux professionnels, en particulier sur l'évolution technique et comportementale du stagiaire ;
- le conseiller dans le choix de son sujet de mémoire et la rédaction de sa notice.

Signature :

Le :

* Le cabinet d'expertise comptable s'interdit de demander à l'expert-comptable stagiaire de poser des congés ou des journées de récupération pour réaliser ses heures de formation.